

Annexe I – Synthèse des critères de classement (barème)

Objet	Points attribués	Observations et types de vœux	
Bonifications liées à la situation familiale ou civile	150,2 pts	Non cumulable avec les bonifications RRE ou MS. Vœux DPT. ZRD. ACAD. ZRA	
	50,2 pts	Vœux Com. Groupe com. ZRE	
	100 pts par enfant à charge	Enfants de moins de 20 ans au 01/09/2016. Vœux bonifiés au titre du rap. de conj.	
	Années de séparation - Agents en activité	Sont comptabilisées les années pendant lesquelles l'agent est en activité et dans une moindre mesure les périodes de congé parental et de disponibilité pour suivre le conjoint. Vœux DPT. ZRD. ACAD. ZRA	
	190 pts pour 1 an		
	325 pts pour 2 ans		
	475 pts pour 3 ans		
	600 pts pour 4 ans et plus		
	Mutation simultanée entre 2 conjoints titulaires ou 2 conjoints stagiaires	150 pts	Bonification non cumulable avec les bonifications RC, RRE et vœu préférentiel. Vœux DPT. ZRD. ACAD. ZRA
		100 pts par enfant (-20 ans au 01/09/2015)	Vœux bonifiés au titre de la mut. simult.
	Séparation : 190 pts pour 1 an - 325 pts pour 2 ans - 475 pts pour 3 ans - 600 pts pour 4 ans et +	Vœux DPT. ZRD. ACAD. ZRA	
Rapprochement de la résidence de l'enfant	150 pts	Vœux DPT. ZRD. ACAD. ZRA	
	50 pts	Vœux Com. Groupe com. ZRE	
	100 pts / enf.	Le 1er vœu formulé doit avoir pour objet de se rapprocher de la résidence des enfants. (moins de 18 ans au 01/09/2016) Vœux bonifiés par le RRE	
Bonifications liées au handicap ou à une situation médicale ou sociale grave	Personnels handicapés	1000 pts	Vœux sur certains vœux au vu du dossier et décision GT
	Situation médicale ou sociale grave	150 pts	Vœux sur certains vœux au vu du dossier et décision GT
Bonifications liées à l'éducation prioritaire	Affectation en établissement REP+ ou REP et dispositif transitoire pour les établissements ex APV ou RRS	1) En REP + 200 pts - En REP 100 pts , à l'issue d'une période de 5 ans d'exercice 2) Si établissement précédemment classé APV ou RRS : 1 à 2 ans : 40 – 3 ans : 60 – 4 ans : 80 – 5 ans : 150 – 6 ans : 160 – 7 ans : 165 – 8 ans et + : 170.	Exercice continu dans le même établissement Vœux : TOUS
Bonifications liées à une mesure de carte scolaire	Mesure de carte scolaire : suppression de poste ou fermeture d'établissement	1500 pts	Vœux ancien établ.**, com*, groupe com*, et acad* (*obligatoires), ZRD, ZRE
	Mesure de carte scolaire en ZR et plus aucune ZR n'existe dans l'académie	1500 pts	Vœux com*, groupe com*, et acad* *obligatoires
	Mesure de carte scolaire en ZR	1500 pts (tous les TZR) -	Vœux ancienne ZR*, ZRD*, ZRA* *obligatoires
		1000 pts pour les TZR à titre définitif dans l'acad. depuis au moins 3 ans	Vœux groupe com, DPT (correspond à la ZR)
		0,10 pt pour les TZR de moins de 3 ans	Vœux groupe com (correspond à la ZR)
		50 pts pour les TZR de moins de 3 ans	Vœux DPT (correspondant à la ZR)
	Bonifications liées à certaines situations personnelles ou administratives	Personnels sollicitant leur réintégration à titres divers	500 pts (après dispo, détachement, emploi fonctionnel ou un établissement d'enseignement privé sous contrat...) 1000 pts pour les agents placés dans ces positions administratives avant le 1 ^{er} septembre 2014
Détachement : précédemment titulaire d'un autre corps de la FP (y compris EN)		500 pts	Vœux DPT, ZRD (correspond à l'anc. Affecta*), acad, ZRA
		150 pts	Vœux groupe com, ZRE (correspond au groupe de com)
Stagiaires		Pour les fonctionnaires stagiaires ex enseignants contractuels du 2nd degré de l'EN, ex CPE contractuels, ex COP contractuels, ex MA garantis d'emploi, ex AED ou ex AESH, une bonification est mise en place en fonction du classement :	- Justifier de services en cette qualité dont la durée, traduite en équivalent temps plein, est égale à une année scolaire au cours des deux années scolaires précédant le stage.
		100 pts jusqu'au 4ème échelon 115 pts au 5ème échelon 130 pts à partir du 6ème échelon	Forfaitaire quelle que soit la durée du stage Vœux DPT, ZRD, acad, ZRA
	50 pts sur le 1er vœu pour tous les autres stagiaires qui effectuent leur stage dans le 2nd degré de l'EN ou dans un centre de formation COP	Sur demande - Valable pour 1 seule année au cours d'une période de 3 ans. Sur le 1er vœu	

	Sportifs de haut niveau affectés A.T.P. dans l'académie de leur intérêt sportif	150 pts 500 pts	Vœux groupe com, ZRE (correspond au groupe de com) Vœux DPT et ZRD (correspond au centre d'entraînement)
	Reconversion ou chgt de discipline	1000 pts	Vœux groupe com, ZRE (correspond au groupe de com), DPT, ZRD (correspond à l'ancienne affectation)
		150 pts	Vœux commune (ancienne affectation ou commune pivot si TZR)
	Reconversion ou chgt de discipline et touchés par MCS dans discipline d'origine	1500 pts	Vœux com, groupe com, ZRE (de l'anc. Aff.), ZRD et DPT correspondant, académie
Bonifications de valorisation de certains vœux d'affectation	Vœu préférentiel	20 pts / an dès la 2ème expression consécutive du même 1 ^{er} vœu	Bonification incompatible avec les bonifications liées à la situation familiale. Vœux "zone de "
	Stabilisation des T.Z.R.	50 pts	Vœux groupe com (vœu zone de) DPT (correspond à l'affect. de TZR)
	Professeur agrégé exerçant en collège	150 pts	Vœux DPT, aca (lycée)
		130 pts	Vœux com et groupe com (lycée)
		90 pts	Vœux lycée précis
	Professeur agrégé exerçant en lycée	100 pts	la commune actuelle ne doit pas figurer dans le groupe de com Vœux groupe com (lycée)
	Demande d'affectation en éducation prioritaire	50 pts	Vœux Etabl. REP ou REP+, Com dont tous les etabl. relèvent de l'éducation prioritaire
Enseignants titulaires du 2CA-SH	50 pts	Vœux etabl comportant une ULIS de la même option que leur certificat	
Eléments communs pris en compte, liés à l'ancienneté	Ancienneté de service	Classe normale : 21 pts du 1 ^{er} au 3ème échelon. et 7 pts par échelon à partir du 4ème échelon.	Echelons acquis au 31 août 2015 par promotion et au 1^{er} septembre 2015 par classement initial ou reclassement. Vœux : TOUS
		Hors classe : 49 pts forfaitaires. et 7 pts par échelon de la hors-classe.	Les agrégés hors classe au 6ème échelon pourront prétendre à 98 pts dès lors qu'ils ont deux ans d'ancienneté dans cet échelon. Vœux : TOUS
		Classe exceptionnelle : 77 pts forfaitaires. et 7 pts par échelon de la classe exceptionnelle.	Bonification plafonnée à 98 pts. Vœux : TOUS
	Ancienneté dans le poste	10 pts par année de service dans le poste actuel en tant que titulaire ou dans le dernier poste occupé avant une mise en disponibilité, un congé ou une affectation à titre provisoire. et 25 pts par tranche de 4 ans	Les années de stage ne sont prises en compte dans le calcul de l'ancienneté de poste (forfaitairement pour une seule année) que pour les fonctionnaires stagiaires ex-titulaires d'un corps de personnels gérés par le service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire de la DGRH. Vœux : TOUS
	Ancienneté de remplacement	10 pts par année de TZR	Dernière ZR à titre définitif Vœux : TOUS

Annexe II a – Imprimé pour le dossier de demande de bonification au titre du handicap ou d'une situation médicale grave

Mouvement intra-académique 2016 2nd degré

Document à faire parvenir avant le 30 mars 2016 accompagné des pièces justificatives *,
sous pli confidentiel :

au médecin conseiller technique du recteur (handicap ou situation médicale grave) – rectorat de Reims – DAS – 1 rue Navier 51082 Reims cedex

Nom : Prénom :
Date de naissance :
Situation familiale :
Grade : Discipline :

Affectation actuelle :
N° de téléphone (pour prise de contact) :

Vœux (joindre la copie du document de saisie sur SIAM) :

- -
- -
- -

Bonification demandée au titre de (rayez la mention inutile) :

- L'agent
- Le conjoint
- L'enfant

Reconnaissance handicap : Oui Non

MDPH de :

Date de validité :

Signature du demandeur :

* **lettre explicitant votre demande en lien avec la situation de santé**, attestation de reconnaissance du handicap, tous documents prouvant que la mutation améliorera les conditions de vie de la personne handicapée, certificats médicaux récents

Avis médical :

- prioritaire
- non prioritaire
- demande incomplète qui ne permet pas au médecin de donner un avis

Observations :

Date :

Signature :

Annexe II b – Imprimé pour le dossier de demande de bonification au titre d'une situation sociale grave

Mouvement intra-académique 2016 2nd degré

**Document à faire parvenir avant le 30 mars 2016 accompagné des pièces justificatives *,
sous pli confidentiel :**

à l'assistante sociale des personnels du secteur géographique concerné (à la DSDEN pour les Ardennes, l'Aube et la Haute-Marne, à la DSDEN de la Marne pour le secteur de Châlons-en-Champagne et le sud du département, et au rectorat pour les personnels du rectorat, de Reims et du nord du département)

Nom : Prénom :
Date de naissance :
Situation familiale :
Grade : Discipline :

Affectation actuelle :
N° de téléphone (pour prise de contact) :

Vœux (joindre la copie du document de saisie sur SIAM) :

- -
- -
- -

Bonification demandée au titre de (rayez la mention inutile) :

- Sévices ou menaces graves dans la vie privée
- Situation financière très dégradée (surendettement)
- Décès brutal du conjoint ou jeunes enfants à charge
- Ascendants

Signature du demandeur :

*** lettre explicitant votre demande en lien avec la situation sociale et familiale**

Avis du service social :

- favorable
 défavorable

Observations :

Date : Signature :

Mouvement intra-académique des Conseillers Principaux d'Education

Nom :

Prénom :

Etablissement :

	Vœux	Logé	Non logé	Indifférent
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

A le,

Signature

Pièce à joindre à la confirmation de demande de mutation.

Annexe IV – Liste des groupements de communes pour le mouvement intra

CODE REGROUP COMMUNE	LIBELLE DU REGROUPEMENT	CODE COMMUNE	LIBELLE DE LA COMMUNE
008956	Zone de CHARLEVILLE MEZIERES	008105	CHARLEVILLE MEZIERES
		008328	NOUZONVILLE
		008327	NOUVION SUR MEUSE
		008480	VILLERS SEMEUSE
		008488	VIVIER AU COURT
		008491	VRIGNE AUX BOIS
		008302	MONTHERME
		008365	RIMOGNE
		008081	BOGNY SUR MEUSE
		008409	SEDAN
008363	REVIN		
008951	CHARLEVILLE-MEZIERES ET ENVIRONS	008105	CHARLEVILLE MEZIERES
		008328	NOUZONVILLE
		008327	NOUVION SUR MEUSE
		008480	VILLERS SEMEUSE
		008365	RIMOGNE
		008081	BOGNY SUR MEUSE
		008420	SIGNY LE PETIT / LIART
008952	Zone de RETHEL	008362	RETHEL
		008403	SAULT LES RETHEL
		008239	JUNIVILLE
		008419	SIGNY L'ABBAYE / CHAUMONT PORCIEN
		008024	ASFELD / CHATEAU PORCIEN
008959	RETHEL ET ENVIRONS	008362	RETHEL
		008403	SAULT LES RETHEL
		008239	JUNIVILLE
		008024	ASFELD / CHATEAU PORCIEN
008957	Zone de REVIN	008363	REVIN
		008185	FUMAY
		008367	ROCROI
		008302	MONTHERME
		008365	RIMOGNE
		008190	GIVET
008953	REVIN ET ENVIRONS	008363	REVIN
		008185	FUMAY
		008367	ROCROI
		008302	MONTHERME
		008487	VIREUX WALLERAND
		008190	GIVET
		008105	CHARLEVILLE MEZIERES

CODE REGROUP COMMUNE	LIBELLE DU REGROUPEMENT	CODE COMMUNE	LIBELLE DE LA COMMUNE
008958	Zone de SEDAN	008409 008053 008145 008327 008491 008488 008480 008354 008105 008090	SEDAN BAZEILLES DOUZY NOUVION SUR MEUSE VRIGNE AUX BOIS VIVIER AU COURT VILLERS SEMEUSE MOUZON / RAUCOURT ET FLABA CHARLEVILLE MEZIERES CARIGNAN
008954	SEDAN ET ENVIRONS	008409 008053 008145 008491 008488 008354 008090	SEDAN BAZEILLES DOUZY VRIGNE AUX BOIS VIVIER AU COURT MOUZON / RAUCOURT ET FLABA CARIGNAN
008955	Zone de VOUZIERES	008490 008025 008198	VOUZIERES / LE CHESNE ATTIGNY GRANDPRE / BUZANCY
010951	TROYES ET ENVIRONS	010387 010081 010297 010362 010333 010051 010209 010287 010006 010080 010233 010003 010034 010140	TROYES LA CHAPELLE ST LUC PONT STE MARIE STE SAVINE ST ANDRE LES VERGERS BOUILLY LUSIGNY SUR BARSE PINEY ARCIS SUR AUBE CHAOURCE MERY SUR SEINE AIX EN OTHE BAR SUR SEINE ERVY LE CHATEL
010954	TROYES ET AGGLOMERATION	010387 010081 010297 010362 010333	TROYES LA CHAPELLE ST LUC PONT STE MARIE STE SAVINE ST ANDRE LES VERGERS

CODE REGROUP COMMUNE	LIBELLE DU REGROUPEMENT	CODE COMMUNE	LIBELLE DE LA COMMUNE
010955	TROYES SUD-OUEST	010387 010362 010333 010051 010003 010140	TROYES STE SAVINE ST ANDRE LES VERGERS BOUILLY AIX EN OTHE ERVY LE CHATEL
010956	TROYES SUD-EST	010387 010209 010080 010034	TROYES LUSIGNY SUR BARSE CHAOURCE BAR SUR SEINE
010957	TROYES NORD	010387 010297 010287 010006	TROYES PONT STE MARIE PINEY ARCIS SUR AUBE
010958	Zone de TROYES	010387 010081 010297 010362 010333 010051 010209 010287 010006 010080 010003 010034 010140	TROYES LA CHAPELLE ST LUC PONT STE MARIE STE SAVINE ST ANDRE LES VERGERS BOUILLY LUSIGNY SUR BARSE PINEY ARCIS SUR AUBE CHAOURCE AIX EN OTHE BAR SUR SEINE ERVY LE CHATEL
010952	Zone de ROMILLY SUR SEINE	010323 010268 010233 010224	ROMILLY SUR SEINE NOGENT SUR SEINE MERY SUR SEINE MARIGNY LE CHATEL
010959	Zone de BAR SUR AUBE	010033 010401 010064 010287 010387	BAR SUR AUBE VENDEUVRE SUR BARSE BRIENNE LE CHATEAU PINEY TROYES
010953	BAR SUR AUBE ET ENVIRONS	010033 010401 010064	BAR SUR AUBE VENDEUVRE SUR BARSE BRIENNE LE CHATEAU

CODE REGROUP COMMUNE	LIBELLE DU REGROUPEMENT	CODE COMMUNE	LIBELLE DE LA COMMUNE
051951	REIMS ET ENVIRONS	051454 051172 051573 051282 051518 051662 051461 051043 051614 051440	REIMS CORMONTREUIL TINQUEUX GUEUX ST THIERRY WITRY LES REIMS RILLY LA MONTAGNE BAZANCOURT VERZY PONTFAVERGER MORONVILLIERS
051956	REIMS ET AGGLOMERATION	051454 051172 051573 051662	REIMS CORMONTREUIL TINQUEUX WITRY LES REIMS
051957	Zone de REIMS	051454 051172 051573 051282 051518 051662 051461 051043 051614 051440 051250	REIMS CORMONTREUIL TINQUEUX GUEUX ST THIERRY WITRY LES REIMS RILLY LA MONTAGNE BAZANCOURT VERZY PONTFAVERGER MORONVILLIERS FISMES
051952	Zone d'EPERNAY	051230 051030 051346 051029 051612 051381 051217	EPERNAY AY MAREUIL LE PORT AVIZE VERTUS MONTMORT LUCY DORMANS
051960	EPERNAY et ENVIRONS	051230 051030 051029 051612 051381	EPERNAY AY AVIZE VERTUS MONTMORT LUCY

CODE REGROUP COMMUNE	LIBELLE DU REGROUPEMENT	CODE COMMUNE	LIBELLE DE LA COMMUNE
051953	CHALONS-EN-CHAMPAGNE ET ENVIRONS	051108	CHALONS EN CHAMPAGNE
		051506	ST MEMMIE
		051242	FAGNIERES
		051388	MOURMELON LE GRAND
		051559	SUIPPES
051958	Zone de CHALONS EN CHAMPAGNE	051108	CHALONS EN CHAMPAGNE
		051506	ST MEMMIE
		051242	FAGNIERES
		051388	MOURMELON LE GRAND
		051559	SUIPPES
		051507	STE MENEHOULD
051954	VITRY-LE-FRANCOIS ET ENVIRONS	051649	VITRY LE FRANCOIS
		051262	FRIGNICOURT
051959	Zone de VITRY LE FRANCOIS	051649	VITRY LE FRANCOIS
		051262	FRIGNICOURT
		051531	SERMAIZE LES BAINS
051955	Zone de SEZANNE	051535	SEZANNE
		051237	ESTERNAY
		051009	ANGLURE
		051248	FERE CHAMPENOISE
		051380	MONTMIRAIL
052951	CHAUMONT ET ENVIRONS	052121	CHAUMONT
		052114	CHATEAUVILLAIN
		052353	NOGENT
		052140	COLOMBEY LES DEUX EGLISES
052955	Zone de CHAUMONT	052121	CHAUMONT
		052114	CHATEAUVILLAIN
		052353	NOGENT
		052211	FRONCLES
		052140	COLOMBEY LES DEUX EGLISES
		052177	DOULAINCOURT SAUCOURT
052952	SAINT-DIZIER ET ENVIRONS	052448	ST DIZIER
		052550	WASSY
		052331	MONTIER EN DER
		052123	CHEVILLON

CODE REGROUP COMMUNE	LIBELLE DU REGROUPEMENT	CODE COMMUNE	LIBELLE DE LA COMMUNE
052957	Zone de St DIZIER	052448 052550 052331 052123 052250	ST DIZIER WASSY MONTIER EN DER CHEVILLON JOINVILLE
052953	LANGRES ET ENVIRONS	052269 052093 052332 052353 052405 052197	LANGRES CHALINDREY VAL DE MEUSE (MONTIGNY LE ROI) NOGENT PRAUTHOY FAYL LA FORET
052956	Zone de LANGRES	052269 052093 052332 052353 052405 052197 052060	LANGRES CHALINDREY VAL DE MEUSE (MONTIGNY LE ROI) NOGENT EN BASSIGNY PRAUTHOY FAYL LA FORET BOURBONNE LES BAINS
052958	Zone de JOINVILLE	052250 052123 052550 052177 052211 052448	JOINVILLE CHEVILLON WASSY DOULAINCOURT SAUCOURT FRONCLES ST DIZIER
052954	JOINVILLE ET ENVIRONS	052250 052123 052550 052177 052211	JOINVILLE CHEVILLON WASSY DOULAINCOURT SAUCOURT FRONCLES

a) Enseignants de Collège, L.P. et Lycée - Personnels d'Éducation

ZONES	AIRES GEOGRAPHIQUES
RETHEL N° de code : 008 9951 Y	Asfeld / Château-Porcien, Juniville, Rethel, Sault-les-Rethel, Signy l'Abbaye / Chaumont-Porcien.
REVIN N° de code : 008 9952 Z	Fumay, Givet, Monthermé, Revin, Rocroi, Vireux-Wallerand.
SEDAN N° de code : 008 9953 A	Bazeilles, Carignan, Douzy, Mouzon / Raucourt et Flaba, Sedan, Vrigne-aux-Bois, Vivier-au-Court.
CHARLEVILLE-MEZIERES N° de code : 008 9954 B	Bogny-sur-Meuse, Charleville-Mézières, Nouvion-sur-Meuse, Nouzonville, Rimogne, Signy le Petit / Liart, Villers-Semeuse.
VOUZIERS N° de code : 008 9955 C	Attigny, Grandpré / Buzancy, Vouziers / Le Chesne.
TROYES * N° de code : 010 9951 M	Aix-en-Othe, Arcis-sur-Aube, Bar sur Seine, Bouilly, Chaource, Ervy-le-Chatel, La Chapelle-Saint-Luc, Lusigny-sur-Barse, Piney, Pont-Sainte-Marie, Saint-André-Les-Vergers, Sainte-Savine, Troyes.
BAR SUR AUBE N° de code : 010 9952 N	Bar-sur-Aube, Brienne-le-Château, Vendeuvre-sur-Barse.
ROMILLY SUR SEINE N° de code : 010 9953 P	Marigny-le-Châtel, Méry-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, Romilly-sur-Seine.
REIMS N° de code : 051 9951 P	Bazancourt, Cormontreuil, Fismes, Gueux, Pontfaverger, Reims, Rilly-la-Montagne, Saint-Thierry, Tinquieux, Verzy, Witry-les-Reims.
CHALONS EN CHAMPAGNE N° de code : 051 9952 R	Châlons-en-Champagne, Fagnières, Mourmelon-le-Grand, Sainte-Ménéhould, Saint-Memmie, Suippes.
EPERNAY N° de code : 051 9953 S	Ay, Avize, Dormans, Epernay, Mareuil-le-Port, Montmort, Vertus.
VITRY LE FRANCOIS N° de code : 051 9954 T	Frignicourt, Sermaize-les-Bains, Vitry-le-François.
SEZANNE N° de code : 051 9955 U	Anglure, Esternay, Fère-Champenoise, Montmirail, Sézanne.
CHAUMONT* N° de code : 052 9951 J	Bourmont, Châteauvillain, Chaumont, Colombey-les-Deux-Eglises, Doulaincourt, Froncles, Nogent.
LANGRES N° de code : 052 9952 K	Bourbonne-les-Bains, Chalindrey, Fayl-la-Forêt, Langres, Val de Meuse (Montigny-le-Roi), Prauthoy.
SAINT DIZIER N° de code : 052 9953 L	Chevillon, Joinville, Montier-en-Der, Saint-Dizier, Wassy.

b) Conseillers d'Orientation Psychologues

COP - ARDENNES N° de code : 008006ZW	Tout le département
COP - AUBE N° de code : 010004ZV	Tout le département + Sézanne
COP - MARNE	<u>Zone de Reims</u> Tout le département + Rethel N° de code : 051006ZJ <u>Zone de Chalons en Champagne</u> Tout le département + St Dizier N° de code : 051007ZT
COP - HAUTE- MARNE N° de code : 052004ZM	Tout le département + Bar/Aube

*Les zones de Troyes et de Chaumont ne seront pas considérées comme limitrophes

Annexe VII – Ordre d'examen des vœux pour la procédure d'extension

ZONE REVIN	ZONE CHARLEVILLE	ZONE SEDAN	ZONE RETHEL	ZONE VOUZIERES
Tt poste étab zone Revin	Tt poste étab zone Charleville	Tt poste étab zone Sedan	Tt poste étab zone Rethel	Tt poste étab zone Vouziers
Tt poste étab zone Charleville	Tt poste étab zone Sedan	Tt poste étab zone Charleville	Tt poste étab zone Vouziers	Tt poste étab zone Rethel
Tt poste étab zone Sedan	Tt poste étab zone Revin	Tt poste étab zone Vouziers	Tt poste étab zone Charleville	Tt poste étab zone Sedan
Tt poste étab zone Rethel	Tt poste étab zone Rethel	Tt poste étab zone Revin	Tt poste étab zone Reims	Tt poste étab zone Charleville
Tt poste étab zone Vouziers	Tt poste étab zone Vouziers	Tt poste étab zone Rethel	Tt poste étab zone Sedan	Tt poste étab zone Reims
Poste ZR Revin	Poste ZR Charleville	Poste ZR Sedan	Poste ZR Rethel	Poste ZR Vouziers
Poste ZR Charleville	Poste ZR Sedan	Poste ZR Charleville	Poste ZR Vouziers	Poste ZR Rethel
Poste ZR Sedan	Poste ZR Revin	Poste ZR Vouziers	Poste ZR Charleville	Poste ZR Sedan
Poste ZR Rethel	Poste ZR Rethel	Poste ZR Revin	Poste ZR Reims	Poste ZR Charleville
Poste ZR Vouziers	Poste ZR Vouziers	Poste ZR Rethel	Poste ZR Sedan	Poste ZR Reims
Tt poste étab zone Reims	Tt poste étab zone Reims	Tt poste étab zone Reims	Tt poste étab zone Revin	Tt poste étab zone Chalons
Tt poste étab zone Chalons	Tt poste étab zone Chalons	Tt poste étab zone Chalons	Tt poste étab zone Chalons	Tt poste étab zone Revin
Tt poste étab zone Epernay	Tt poste étab zone Epernay	Tt poste étab zone Epernay	Tt poste étab zone Epernay	Tt poste étab zone Epernay
Poste ZR Reims	Poste ZR Reims	Poste ZR Reims	Poste ZR Revin	Poste ZR Chalons
Poste ZR Chalons	Poste ZR Chalons	Poste ZR Chalons	Poste ZR Chalons	Poste ZR Revin
Poste ZR Epernay	Poste ZR Epernay	Poste ZR Epernay	Poste ZR Epernay	Poste ZR Epernay
Tt poste étab zone Vitry le Francois	Tt poste étab zone Vitry le Francois	Tt poste étab zone Vitry le Francois	Tt poste étab zone Vitry le Francois	Tt poste étab zone Vitry le Francois
Tt poste étab zone Sézanne	Tt poste étab zone Sézanne	Tt poste étab zone Sézanne	Tt poste étab zone Sézanne	Tt poste étab zone St Dizier
Tt poste étab zone St Dizier	Tt poste étab zone St Dizier	Tt poste étab zone St Dizier	Tt poste étab zone St Dizier	Tt poste étab zone Sézanne
Tt poste étab zone Romilly	Tt poste étab zone Romilly	Tt poste étab zone Romilly	Tt poste étab zone Romilly	Tt poste étab zone Romilly
Poste ZR Vitry le Francois	Poste ZR Vitry le Francois	Poste ZR zone Vitry le Francois	Poste ZR Vitry le Francois	Poste ZR Vitry le Francois
Poste ZR Sézanne	Poste ZR Sézanne	Poste ZR Sézanne	Poste ZR Sézanne	Poste ZR St Dizier
Poste ZR St Dizier	Poste ZR St Dizier	Poste ZR St Dizier	Poste ZR St Dizier	Poste ZR Sézanne
Poste ZR Romilly	Poste ZR Romilly	Poste ZR Romilly	Poste ZR Romilly	Poste ZR Romilly
Tt poste étab zone Troyes	Tt poste étab zone Troyes	Tt poste étab zone Troyes	Tt poste étab zone Troyes	Tt poste étab zone Troyes
Tt poste étab zone Bar/Aube	Tt poste étab zone Bar/Aube	Tt poste étab zone Bar/Aube	Tt poste étab zone Bar/Aube	Tt poste étab zone Bar/Aube
Tt poste étab zone Chaumont	Tt poste étab zone Chaumont	Tt poste étab zone Chaumont	Tt poste étab zone Chaumont	Tt poste étab zone Chaumont
Tt poste étab zone Langres	Tt poste étab zone Langres	Tt poste étab zone Langres	Tt poste étab zone Langres	Tt poste étab zone Langres
Poste ZR Troyes	Poste ZR Troyes	Poste ZR Troyes	Poste ZR Troyes	Poste ZR Troyes
Poste ZR Bar/Aube	Poste ZR Bar/Aube	Poste ZR Bar/Aube	Poste ZR Bar/Aube	Poste ZR Bar/Aube
Poste ZR Chaumont	Poste ZR Chaumont	Poste ZR Chaumont	Poste ZR Chaumont	Poste ZR Chaumont
Poste ZR Langres	Poste ZR Langres	Poste ZR Langres	Poste ZR Langres	Poste ZR Langres

ZONE ROMILLY	ZONE TROYES	ZONE BAR sur AUBE
Tt poste étab zone Romilly	Tt poste étab zone Troyes	Tt poste étab zone Bar sur Aube
Tt poste étab zone Sézanne	Tt poste étab zone Romilly	Tt poste étab zone Chaumont
Tt poste étab zone Troyes	Tt poste étab zone Bar sur Aube	Tt poste étab zone St Dizier
Tt poste étab zone Vitry le Francois	Tt poste étab zone Sezanne	Tt poste étab zone Troyes
Poste ZR Romilly	Tt poste étab zone Vitry le Francois	Tt poste étab zone Vitry le Francois
Poste ZR Sézanne	Poste ZR Troyes	Poste ZR Bar sur Aube
Poste ZR Troyes	Poste ZR Romilly	Poste ZR Chaumont
Poste ZR Vitry le Francois	Poste ZR Bar sur Aube	Poste ZR St Dizier
Tt poste étab zone Chalons	Poste ZR Sezanne	Poste ZR Troyes
Tt poste étab zone Epernay	Poste ZR Vitry le Francois	Poste ZR Vitry le Francois
Tt poste étab zone Bar sur Aube	Tt poste étab zone Châlons	Tt poste étab zone Romilly
Tt poste étab zone Reims	Tt poste étab zone Chaumont	Tt poste étab zone Langres
Poste ZR Chalons	Tt poste étab zone St Dizier	Tt poste étab zone Sézanne
Poste ZR Epernay	Tt poste étab zone Epernay	Tt poste étab zone Chalons
Poste ZR Bar sur Aube	Poste ZR Châlons	Poste ZR Romilly
Poste ZR Reims	Poste ZR Chaumont	Poste ZR Langres
Tt poste étab zone St Dizier	Poste ZR St Dizier	Poste ZR Sézanne
Tt poste étab zone Chaumont	Poste ZR Epernay	Poste ZR Chalons
Tt poste étab zone Rethel	Tt poste étab zone Reims	Tt poste étab zone Epernay
Tt poste étab zone Vouziers	Tt poste étab zone Langres	Tt poste étab zone Reims
Poste ZR St Dizier	Tt poste étab zone Rethel	Tt poste étab zone Vouziers
Poste ZR Chaumont	Tt poste étab zone Vouziers	Tt poste étab zone Rethel
Poste ZR Rethel	Poste ZR Reims	Poste ZR Epernay
Poste ZR Vouziers	Poste ZR Langres	Poste ZR Reims
Tt poste étab zone Langres	Poste ZR Rethel	Poste ZR Vouziers
Tt poste étab zone Charleville	Poste ZR Vouziers	Poste ZR Rethel
Tt poste étab zone Sedan	Tt poste étab zone Charleville	Tt poste étab zone Charleville
Tt poste étab zone Revin	Tt poste étab zone Sedan	Tt poste étab zone Sedan
Poste ZR Langres	Tt poste étab zone Revin	Tt poste étab zone Revin
Poste ZR Charleville	Poste ZR Charleville	Poste ZR Charleville
Poste ZR Sedan	Poste ZR Sedan	Poste ZR Sedan
Poste ZR Revin	Poste ZR Revin	Poste ZR Revin

ZONE REIMS	ZONE EPERNAY	ZONE CHALONS	ZONE SEZANNE	ZONE VITRY LE FRANCOIS
Tt poste étab zone Reims	Tt poste étab zone Epernay	Tt poste étab zone Chalons	Tt poste étab zone Sézanne	Tt poste étab zone Vitry le Francois
Tt poste étab zone Epernay	Tt poste étab zone Reims	Tt poste étab zone Vitry le Francois	Tt poste étab zone Romilly	Tt poste étab zone St Dizier
Tt poste étab zone Chalons	Tt poste étab zone Châlons	Tt poste étab zone Epernay	Tt poste étab zone Epernay	Tt poste étab zone Châlons
Tt poste étab zone Rethel	Tt poste étab zone Sézanne	Tt poste étab zone Reims	Tt poste étab zone Chalons	Tt poste étab zone Bar sur Aube
Tt poste étab zone Vouziers	Poste ZR Epernay	Tt poste étab zone Sézanne	Poste ZR Sézanne	Poste ZR Vitry le Francois
Poste ZR Reims	Poste ZR Reims	Poste ZR Chalons	Poste ZR Romilly	Poste ZR St Dizier
Poste ZR Epernay	Poste ZR Châlons	Poste ZR Vitry le Francois	Poste ZR Epernay	Poste ZR Châlons
Poste ZR Châlons	Poste ZR Sézanne	Poste ZR Epernay	Poste ZR Chalons	Poste ZR Bar sur Aube
Poste ZR Rethel	Tt poste étab zone Vitry le Francois	Poste ZR Reims	Tt poste étab zone Vitry le Francois	Tt poste étab zone Sézanne
Poste ZR Vouziers	Tt poste étab zone Romilly	Poste ZR Sézanne	Tt poste étab zone Troyes	Tt poste étab zone Romilly
Tt poste étab zone Charleville	Tt poste étab zone Rethel	Tt poste étab zone St Dizier	Tt poste étab zone Reims	Tt poste étab zone Troyes
Tt poste étab zone Vitry le François	Tt poste étab zone Vouziers	Tt poste étab zone Vouziers	Tt poste étab zone Bar sur Aube	Tt poste étab zone Epernay
Tt poste étab zone Sedan	Poste ZR Vitry le Francois	Tt poste étab zone Rethel	Poste ZR Vitry le Francois	Poste ZR Sézanne
Tt poste étab zone Sézanne	Poste ZR Romilly	Poste ZR St Dizier	Poste ZR Troyes	Poste ZR Romilly
Poste ZR Charleville	Poste ZR Rethel	Poste ZR Vouziers	Poste ZR Reims	Poste ZR Troyes
Poste ZR Vitry le François	Poste ZR Vouziers	Poste ZR Rethel	Poste ZR Bar sur Aube	Poste ZR Epernay
Poste ZR Sedan	Tt poste étab zone St Dizier	Tt poste étab zone Romilly	Tt poste étab zone St Dizier	Tt poste étab zone Reims
Poste ZR Sézanne	Tt poste étab zone Troyes	Tt poste étab zone Troyes	Tt poste étab zone Rethel	Tt poste étab zone Chaumont
Tt poste étab zone St Dizier	Tt poste étab zone Bar sur Aube	Tt poste étab zone Bar sur Aube	Tt poste étab zone Vouziers	Tt poste étab zone Vouziers
Tt poste étab zone Romilly	Poste ZR St Dizier	Poste ZR Romilly	Tt poste étab zone Chaumont	Tt poste étab zone Rethel
Tt poste étab zone Troyes	Poste ZR Troyes	Poste ZR Troyes	Poste ZR St Dizier	Poste ZR Reims
Tt poste étab zone Bar sur Aube	Poste ZR Bar sur Aube	Poste ZR Bar sur Aube	Poste ZR Rethel	Poste ZR Chaumont
Poste ZR St Dizier	Tt poste étab zone Charleville	Tt poste étab zone Charleville	Poste ZR Vouziers	Poste ZR Vouziers
Poste ZR Romilly	Tt poste étab zone Sedan	Tt poste étab zone Sedan	Poste ZR Chaumont	Poste ZR Rethel
Poste ZR Troyes	Poste ZR Charleville	Poste ZR Charleville	Tt poste étab zone Langres	Tt poste étab zone Langres
Poste ZR Bar sur Aube	Poste ZR Sedan	Poste ZR Sedan	Tt poste étab zone Charleville	Tt poste étab zone Charleville
Tt poste étab zone Revin	Tt poste étab zone Revin	Tt poste étab zone Chaumont	Tt poste étab zone Sedan	Tt poste étab zone Sedan
Tt poste étab zone Chaumont	Tt poste étab zone Chaumont	Tt poste étab zone Revin	Tt poste étab zone Revin	Tt poste étab zone Revin
Tt poste étab zone Langres	Tt poste étab zone Langres	Tt poste étab zone Langres	Poste ZR Langres	Poste ZR Langres
Poste ZR Revin	Poste ZR Revin	Poste ZR Chaumont	Poste ZR Charleville	Poste ZR Charleville
Poste ZR Chaumont	Poste ZR Chaumont	Poste ZR Revin	Poste ZR Sedan	Poste ZR Sedan
Poste ZR Langres	Poste ZR Langres	Poste ZR Langres	Poste ZR Revin	Poste ZR Revin

ZONE SAINT DIZIER	ZONE CHAUMONT	ZONE LANGRES
Tt poste étab zone St Dizier	Tt poste étab zone Chaumont	Tt poste étab zone Langres
Tt poste étab zone Vitry le Francois	Tt poste étab zone Langres	Tt poste étab zone Chaumont
Tt poste étab zone Bar sur Aube	Tt poste étab zone Bar sur Aube	Tt poste étab zone Bar sur Aube
Tt poste étab zone Chaumont	Tt poste étab zone St Dizier	Tt poste étab zone St Dizier
Poste ZR St Dizier	Poste ZR Chaumont	Poste ZR Langres
Poste ZR Vitry le Francois	Poste ZR Langres	Poste ZR Chaumont
Poste ZR Bar sur Aube	Poste ZR Bar sur Aube	Poste ZR Bar sur Aube
Poste ZR Chaumont	Poste ZR St Dizier	Poste ZR St Dizier
Tt poste étab zone Châlons	Tt poste étab zone Troyes	Tt poste étab zone Troyes
Tt poste étab zone Langres	Tt poste étab zone Vitry le Francois	Tt poste étab zone Vitry le Francois
Tt poste étab zone Troyes	Tt poste étab zone Romilly	Tt poste étab zone Romilly
Tt poste étab zone Sézanne	Tt poste étab zone Châlons	Tt poste étab zone Châlons
Tt poste étab zone Romilly	Tt poste étab zone Sézanne	Tt poste étab zone Sézanne
Poste ZR Châlons	Poste ZR Troyes	Poste ZR Troyes
Poste ZR Langres	Poste ZR Vitry le Francois	Poste ZR Vitry le Francois
Poste ZR Troyes	Poste ZR Romilly	Poste ZR Romilly
Poste ZR Sézanne	Poste ZR Châlons	Poste ZR Châlons
Poste ZR Romilly	Poste ZR Sézanne	Poste ZR Sézanne
Tt poste étab zone Epernay	Tt poste étab zone Epernay	Tt poste étab zone Epernay
Tt poste étab zone Reims	Tt poste étab zone Reims	Tt poste étab zone Reims
Tt poste étab zone Vouziers	Tt poste étab zone Vouziers	Tt poste étab zone Vouziers
Tt poste étab zone Rethel	Tt poste étab zone Rethel	Tt poste étab zone Rethel
Poste ZR Epernay	Poste ZR Epernay	Poste ZR Epernay
Poste ZR Reims	Poste ZR Reims	Poste ZR Reims
Poste ZR Vouziers	Poste ZR Vouziers	Poste ZR Vouziers
Poste ZR Rethel	Poste ZR Rethel	Poste ZR Rethel
Tt poste étab zone Charleville	Tt poste étab zone Charleville	Tt poste étab zone Charleville
Tt poste étab zone Sedan	Tt poste étab zone Sedan	Tt poste étab zone Sedan
Tt poste étab zone Revin	Tt poste étab zone Revin	Tt poste étab zone Revin
Poste ZR Charleville	Poste ZR Charleville	Poste ZR Charleville
Poste ZR Sedan	Poste ZR Sedan	Poste ZR Sedan
Poste ZR Revin	Poste ZR Revin	Poste ZR Revin

Annexe VIII – Liste des postes anciennement « APV » ou « RRS » bénéficiant du dispositif transitoire de l'éducation prioritaire

Selon l'arrêté rectoral du 24 novembre 2004, modifié par l'arrêté rectoral du 16 mai 2006

1 – Tous les postes d'enseignements (hors P.E.G.C), de C.P.E et de C.O.P implantés dans les établissements suivants :

Lycée Vauban de Givet
Collège de Givet
Lycée Jean Moulin de Revin
L.P. Jean Moulin de Revin
Collège Jules Ferry de Bogny sur Meuse (REP au 01/09/2015)
Collège de Carignan-Margut
Collège Les Aurains de Fumay (REP au 01/09/2015)
Collège Les deux Vallées de Monthermé
Collège Multisite de Mouzon-Raucourt
Collège George Sand de Revin (REP au 01/09/2015)
Collège de Rocroi
Collège Le Lac de Sedan (REP+ au 01/09/2014)
Collège Multisite de Signy le Petit-Liart
Collège Charles Bruneau de Vireux-Wallerand
L.P. Denis Diderot de Romilly sur Seine
Collège Albert Camus de La Chapelle Saint Luc (REP+ au 01/09/2015)
Collège Pierre Brossolette de La Chapelle Saint Luc (REP+ au 01/09/2015)
Collège Pierre-Gilles de Gennevilliers de Frignicourt
Collège Colbert de Reims (REP+ au 01/09/2015)
Collège François Legros de Reims (REP au 01/09/2015)
Collège Joliot Curie de Reims (REP+ au 01/09/2014)
Collège Louis Pasteur de Sermaize les Bains (REP au 01/09/2015)
L.P. Blaise Pascal de Saint-Dizier
Collège René Rollin de Chevillon
Collège Anne Frank de Saint-Dizier (REP+ au 01/09/2015)

2 – Tous les postes d'enseignements implantés en S.E.G.P.A et E.R.E.A.

3 – Les postes spécifiques intra classe relais.

4 – Les postes spécifiques intra enseignement élèves non francophones.

5 – Les postes implantés en L.P et S.E.P occupés par des agrégés et des certifiés, hors B.T.S, documentation et E.P.S.

LISTE DES ETABLISSEMENTS « RRS » CONCERNES PAR LE DISPOSITIF TRANSITOIRE

Collège Rouget de Lisle de Charleville-Mézières (REP au 01/09/2015)
Collège Fred Scamaroni de Charleville-Mézières (REP au 01/09/2015)
Collège Léo Lagrange de Charleville-Mézières (REP+ au 01/09/2015)
Collège Roger Salengro de Charleville-Mézières (REP+ au 01/09/2015)
Collège Robert de Sorbon de Rethel

Collège Le Noyer Marchand de Romilly sur Seine (REP au 01/09/2015)
Collège les Jacobins de Troyes (REP au 01/09/2015)
Collège Marie Curie de Troyes (REP au 01/09/2015)

Collège Nicolas Appert de Chalons en Champagne
Collège Terres Rouges d'Épernay
Collège Louis Grignon de Fagnières
Collège Georges Braque de Reims (REP+ au 01/09/2015)
Collège Paul Fort de Reims (REP+ au 01/09/2015)

Collège La Rochotte de Chaumont (REP au 01/09/2015)
Collège Joseph Cressot de Joinville (REP au 01/09/2015)
Collège Luis Ortiz de Saint-Dizier (REP au 01/09/2015)

Annexe IX – Situation des enseignants de SII

Suite à la création du CAPET sciences industrielles de l'ingénieur et de l'agrégation sciences industrielles de l'ingénieur, les certifiés et agrégés relevant de l'une des 42 valences appartenant aux sciences et techniques industrielles (STI) sont désormais affectés dans l'un des **4 champs disciplinaires des sciences industrielles de l'ingénieur (SII)** :

- Architecture et construction (L1411)
- Énergie (L1412)
- Information et numérique (L1413)
- Ingénierie mécanique (L1414)

Les tableaux ci-dessous détaillent par corps les possibilités offertes aux candidats dans le cadre du mouvement intra-académique. Leur attention est attirée sur le fait qu'aucun panachage ni aucun cumul ne sera possible.

À titre d'exemple :

- Un certifié dont la discipline de recrutement, mentionnée sur l'arrêté ministériel, est « sciences industrielles de l'ingénieur option énergie » (1412E), choisira de participer au mouvement soit en technologie (L1400), soit en sciences industrielles de l'ingénieur option énergie (L1412). Il ne participera au mouvement que dans une seule de ces deux disciplines.

- Un agrégé dont la discipline de recrutement, mentionnée sur l'arrêté ministériel, est « sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie électrique » (1415A), choisira de participer au mouvement soit en technologie (L1400), soit en sciences industrielles de l'ingénieur option énergie (L1412), soit en sciences industrielles de l'ingénieur option information et numérique (L1413). Il ne pourra pas participer dans plusieurs disciplines.

Pour les enseignants entrants dans l'académie à la rentrée 2016, le choix effectué lors de la phase inter-académique vaut pour la phase intra-académique : aucun changement de stratégie ne sera accepté.

Candidats agrégés

Discipline de mouvement	Discipline de recrutement		
	1414A	1415A	1416A
	Sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie mécanique	Sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie électrique	Sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie des constructions
L1400 Technologie	Oui	Oui	Oui
L1411 Sciences industrielles de l'ingénieur option architecture et construction	Non	Non	Oui
L1412 Sciences industrielles de l'ingénieur option énergie	Non	Oui	Oui
L1413 Sciences industrielles de l'ingénieur option information et numérique	Non	Oui	Non
L1414 Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique	Oui	Non	Non

Candidats certifiés

Discipline de mouvement	Discipline de recrutement			
	1411E	1412E	1413E	1414E
	Sciences industrielles de l'ingénieur option architecture et construction	Sciences industrielles de l'ingénieur option énergie	Sciences industrielles de l'ingénieur option information et numérique	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
L1400 Technologie	Oui	Oui	Oui	Oui
L1411 Sciences industrielles de l'ingénieur option architecture et construction	Oui	Non	Non	Non
L1412 Sciences industrielles de l'ingénieur option énergie	Non	Oui	Non	Non
L1413 Sciences industrielles de l'ingénieur option information et numérique	Non	Non	Oui	Non
L1414 Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique	Non	Non	Non	Oui

Se connecter sur le site de l'académie de Reims :

<http://www.ac-reims.fr>

(les enseignants originaires d'une autre académie doivent se connecter via le serveur I-Prof de leur académie actuelle)

Rubrique « **Personnel** » (en haut de page)
puis « **Mouvements des personnels** »
puis « **Mouvement intra-académique 2015** » **des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation** »

>> Lien « I-Prof » via portail ARENA

Compte utilisateur : 1^{er} lettre du prénom suivie du nom (en minuscules, sans point ni espace)

Mot de passe : NUMEN par défaut (en majuscules)

Choisir l'item « les services »

Sélectionner « SIAM »

Si vous rencontrez des problèmes de connexion avec vos compte utilisateur et mot de passe :

Contactez le service informatique de la DSDEN (direction des services départementaux de l'Education nationale) du département de votre affectation

DSDEN des Ardennes :

03.24.59.71.83 – melouvert08@ac-reims.fr

DSDEN de l'Aube :

03.25.80.01.97 – melouvert10@ac-reims.fr

DSDEN de la Marne :

03.26.68.61.00 – melouvert51@ac-reims.fr

DSDEN de la Haute Marne :

06.25.30.51.49 – melouvert52@ac-reims.fr